

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

**ASSOCIATION DES BANQUES
CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

**44^e REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

(Banjul, Gambie, le 5 août 2022)

**SYMPOSIUM DES GOUVERNEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2022 SUR LE THEME :
« LES INNOVATIONS NUMERIQUES ET L'AVENIR DU SECTEUR FINANCIER :
OPPORTUNITES ET DEFIS POUR LES MONNAIES NUMERIQUES
DE BANQUE CENTRALE »**

(Banjul, Gambie, le 4 août 2022)

PROJET DE RAPPORT

SIGLES

ABCA : Association des Banques Centrales Africaines

ASS : Afrique Subsaharienne

AVMA : Association des Valeurs Mobilières Africaines

BAD: Banque Africaine de Développement

BCA : Banque Centrale Africaine

BCE : Banque Centrale Européenne

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CACPM : Centres Africains de Contrôle et de Prévention des Maladies

CBE : Central Bank of Egypt

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CER : Communauté Economique Régionale

CTS : Comité Technique Spécialisé

CUA : Commission de l'Union Africaine

DLT : Technologie du Grand Livre Distribué

EE : Economies Emergentes

FMI : Fonds Monétaire International

IADM : Initiative en faveur de l'Allègement de la Dette Multilatérale

IMA : Institut Monétaire Africain

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ORM : Opérateur de Réseaux Mobiles

PA : Pays Avancés

PCMA : Programme de Coopération Monétaire en Afrique

PIB : Produit Intérieur Brut

PPP : Partenariat Public-Privé

PPT : Pays Pauvres Très Endettés

RDC : République Démocratique du Congo

UA : Union Africaine

ZLECAf : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

RESUME

Le Symposium des Gouverneurs de l'ABCA au titre de l'année 2022 s'est tenu le 4 août 2022 à Banjul, en Gambie. Il avait pour objectif de promouvoir les échanges entre les Gouverneurs de Banques Centrales, les décideurs politiques, les institutions internationales et le monde universitaire sur la problématique de la progression sans précédent des technologies numériques. Les travaux du Symposium se sont déroulés en quatre (4) sessions plénières portant sur les thèmes suivants :

1. Impact des innovations numériques sur l'inclusion financière en Afrique et l'avenir des intermédiaires financiers traditionnels ;
2. Emergence des monnaies numériques et leurs implications pour la politique monétaire et la stabilité financière ;
3. Les Monnaies Numériques de Banque Centrale sont-elles une alternative au développement des crypto-monnaies non réglementées ?
4. Partage d'expériences sur le thème principal du Symposium.

Les sessions ont été animées par des Gouverneurs et des Experts, suivies des discussions de panélistes.

Jusqu'à la fin des années 80, et même au début des années 90, l'accès aux services de paiement (autres que les espèces) se faisait directement par un compte bancaire. Toutefois, avec l'émergence de la monnaie électronique, l'accès au financement a été facilité par le secteur non bancaire et parfois en collaboration avec le secteur bancaire.

La montée en puissance des institutions non bancaires, en particulier des opérateurs de réseaux mobiles (ORM), a apporté une dimension différente à l'inclusion financière. En effet, en Afrique Subsaharienne (ASS), le taux de possession d'un compte d'argent mobile s'est accru, passant de 21% en 2017 à 33% en 2021. Cette situation a permis d'accroître de 33% à 55% le nombre d'adultes possédant un compte dans une banque ou une institution financière réglementée entre 2017 et 2021.

En outre, les Banques Centrales évoluent aujourd'hui dans un environnement numérique en pleine mutation, en raison des changements technologiques, de l'innovation et de l'évolution des préférences des consommateurs qui ont affecté le système monétaire et financier mondial au cours du dernier demi-siècle et qui ont également abouti à la dématérialisation. Ces changements se sont traduits par un intérêt croissant pour les crypto-actifs (Bitcoin et autres), la Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC), la fourniture par les grandes entreprises technologiques de services de paiement et de services financiers et l'adoption accrue d'options de paiement numérique pendant la pandémie de COVID-19.

Au nombre de ces monnaies numériques privées, les crypto-actifs dont la nature de monnaie est contestée, présentent de nombreux risques et défis car ils ne dépendent d'aucune autorité monétaire et ne sont pas garantis. Outre ces défis, leur anonymat et opacité pourraient contribuer à financer des activités illégales telles que le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, l'achat d'armes légères et de petits calibres et l'évasion fiscale.

Compte tenu des risques susmentionnés et du défi de la préservation de la souveraineté monétaire, la plupart des Banques Centrales envisagent la possibilité d'introduire une monnaie numérique publique. L'évolution vers une monnaie numérique publique pourrait créer une opportunité pour l'introduction de services de paiement innovants, la diversification des services financiers et des fournisseurs de services ainsi que la facilitation des paiements internationaux.

Malgré leurs avantages potentiels, les Monnaies Numériques de Banque Centrale (MNBC) ont des répercussions sur la conduite de la politique monétaire et pourraient provoquer des perturbations sur les marchés financiers, entraînant une instabilité monétaire et financière.

Nonobstant leur impact potentiel sur la politique monétaire et la stabilité financière, les MNBC pourraient constituer l'une des innovations majeures de la Banque Centrale au cours de la prochaine décennie, qui favoriserait l'efficacité des paiements et la souveraineté monétaire.

Au terme du Symposium, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

1. Les Banques Centrales africaines qui envisagent l'adoption des MNBC ont été invitées à évaluer les avantages pour les comparer aux défis et risques, en tenant compte du contexte local et des capacités internes ;
2. Les Banques Centrales ont été invitées à continuer à rechercher et à explorer les conditions de conception des MNBC afin de préserver leur rôle central dans la fourniture d'une forme fiable de monnaie publique ;
3. Au regard des risques induits par les innovations numériques, les Banques Centrales ont été également exhortées à une meilleure coopération car l'accélération du processus d'intégration des paiements numériques en Afrique nécessite l'uniformisation du paysage financier transfrontalier en vue de faciliter leur supervision ;
4. Les Etats et les Banques Centrales ont été invités à s'assurer que l'innovation technologique ne contribue pas, par inadvertance, à l'exclusion des individus, en particulier ceux des groupes vulnérables ;
5. Les Banques Centrales ont été invitées à se concentrer plutôt sur l'évaluation des implications des technologies innovantes sur la stabilité monétaire et financière que de chercher à réglementer la technologie ou l'innovation.

1. INTRODUCTION

La Central Bank of The Gambia a organisé, le 4 août 2022, à Sir Dawda Jawara International Conference Centre, à Banjul en Gambie, le Symposium des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) sur le thème "*Les innovations numériques et l'avenir du secteur financier : opportunités et défis pour les Monnaies Numériques de Banque Centrale*", en prélude à la 44^e Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs tenue le 5 août 2022. Cent vingt-huit (128) participants (Cf. Annexe), dont des Gouverneurs et cadres supérieurs de Banques Centrales, ainsi que de hauts responsables d'institutions partenaires, d'organisations régionales et internationales ont participé au Symposium pour échanger des points de vue, entre autres, sur les opportunités offertes par les innovations technologiques et les défis pour le secteur financier. Des communications ont été présentées par des personnes ressources (Gouverneurs, Présentateurs, etc.) et suivies de discussions approfondies. Ce rapport présente un résumé des travaux.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions qui ont été prononcées respectivement par Monsieur Buah SAIDY, Vice-Président de l'ABCA et Honorable Gouverneur de la Central Bank of The Gambia (CBG), l'Honorable Madame MALANGU KABEDI MBUYI, Présidente de l'ABCA et Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) et Son Excellence Monsieur Adama BARROW, Président de la République de Gambie.

Au nom du Président de la République de Gambie, M. SAIDY a tout d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants en Gambie et a exprimé ses remerciements et son appréciation aux collègues Gouverneurs et à toutes les autres personnalités pour leur présence à cette importante conférence. L'Honorable Gouverneur de la CBG a indiqué qu'après avoir commencé à se remettre de la COVID-19, les économies africaines sont à nouveau confrontées à un autre choc externe majeur, émanant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Cette situation a conduit le Fonds Monétaire international (FMI) à réviser en juillet les prévisions de croissance mondiale à 3,2% en 2022 contre 6,1% un an plus tôt. En outre, il a invité ses collègues Gouverneurs à prendre conscience du rôle que les Banques Centrales doivent jouer dans le cadre du renforcement de la résilience face au changement climatique car les risques liés au climat ont des implications sur la stabilité économique et financière.

Par ailleurs, M. SAIDY a soutenu que les chocs externes majeurs subis depuis la crise alimentaire de 2006 ont fourni des enseignements et des opportunités pour consolider la solidarité africaine, adhérer au multilatéralisme et orienter les marchés mondiaux vers l'Afrique. Il a indiqué que l'amélioration de l'inclusion financière était cruciale, et que l'innovation technologique en est le moteur. Il a poursuivi en soulignant que l'accent devrait être mis sur l'exploitation des technologies existantes pour élargir l'accès au financement pour les segments de la population à faible revenu ou moins privilégiés et vulnérables. Dans ce contexte, il a ajouté que le thème du Symposium était pertinent pour l'Afrique car les innovations numériques ont le potentiel d'accroître le développement économique du continent grâce à l'inclusion financière, aux économies d'échelle et à la réduction des coûts de transactions.

Pour conclure ses propos, l'Honorable Gouverneur de la Central Bank of The Gambia a mentionné que les innovations numériques peuvent également ouvrir des possibilités pour les monnaies numériques d'être considérées par les Banques Centrales. Cependant, celles-ci peuvent poser des défis liés à la réglementation qui devraient être explorés par les Experts.

L'Honorable Gouverneur Madame MALANGU KABEDI MBUYI, Présidente de l'ABCA, a exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence M. le Président de la République de Gambie, M. Adama BARROW, pour avoir accepté de prendre part à cet important événement, en dépit de son agenda chargé. Elle a également remercié les autorités gambiennes pour l'accueil chaleureux réservé aux participants ainsi que pour toutes les dispositions prises pour la bonne organisation et la réussite de ces assises.

Elle a souligné que les incertitudes pour les perspectives de croissance de l'économie mondiale, et en particulier des économies africaines, se sont intensifiées avec l'apparition de nouveaux variants de la COVID-19 et les effets de la guerre en Ukraine, mettant ainsi les Banques Centrales au-devant de la scène, au regard des pressions inflationnistes sans précédent générées à travers le monde. Toutefois, elle a soutenu que tous ces chocs exogènes et défis constituent aussi des opportunités pour pousser les réflexions et les recherches, afin de contribuer au renforcement des systèmes de paiement africains, gages importants du développement des échanges et des économies à l'échelle régionale et continentale.

Pour terminer, la Présidente de l'ABCA a souhaité que les discussions au cours de ce Symposium permettent de tirer des leçons pour relever les défis identifiés, dans un monde où les innovations et les avancées technologiques sont le moteur de la croissance économique.

Son Excellence Monsieur Adama BARROW, Président de la République de Gambie, a souhaité la bienvenue aux participants à la 44^e réunion de l'ABCA et a fait remarquer que le thème du Symposium était approprié car les pays africains attendaient avec impatience l'adoption d'une monnaie unique et d'une Banque Centrale commune en Afrique. Il a également salué les efforts de l'ABCA dans le cadre du projet d'intégration des systèmes de paiement en Afrique en cours.

En outre, il a soutenu que les innovations numériques ont transformé le paysage financier mondial grâce à l'émergence des portefeuilles numériques, des transferts mobiles, des technologies blockchain et des systèmes de paiement interconnectés. Il a ajouté que ces innovations, qui ont le potentiel d'amplifier et d'accélérer le développement économique de l'Afrique, offrent la possibilité aux Banques Centrales d'envisager l'utilisation des monnaies numériques. Toutefois, il a noté que ces évolutions s'accompagnent de nombreux défis sur le plan de la réglementation.

Par ailleurs, le Président de la République de Gambie a appelé les Experts en politique fiscale à prendre des mesures proactives pour relever les défis mondiaux qui ont des effets négatifs sur les économies africaines. Pour clore ses propos, il a mis l'accent sur la nécessité de construire des économies résilientes afin de garantir la création d'emplois ainsi que l'emploi des femmes et des jeunes en Afrique pour élever le niveau de vie sur le continent et de transformer les nations africaines en pays à revenu élevé. Il a ensuite déclaré ouverts les travaux du Symposium.

3. PROPOS LIMINAIRES

Dans ses propos liminaires, M. Mamadou D. BARRY, Représentant Résident du FMI pour la Gambie, a indiqué que des risques demeurent malgré la reprise économique après les effets néfastes de la pandémie, en raison des conséquences économiques de la guerre en Ukraine. Il a donc appelé à une forte coordination des politiques budgétaires et monétaires, et surtout le renforcement de l'indépendance des Banques Centrales. Il s'agit de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques en évitant un désencrage des anticipations d'inflation qui pourrait retarder le retour à la stabilité des prix.

Il a également souligné que les Banques Centrales ont toujours été à la pointe de la technologie et de l'innovation financière, mais qu'elles étaient aujourd'hui confrontées à des défis nouveaux et sans précédent, avec les progrès rapides et continus des technologies numériques qui ont accru les perspectives d'adoption de nouvelles formes de monnaies. En Afrique Subsaharienne (ASS), il est indiqué que l'utilisation de l'argent mobile a triplé entre 2014 et 2021, passant de 11,6% de la population âgée de 15 ans et plus à 33,2%.

M. BARRY a précisé que ce concept comprend les monnaies numériques ou les instruments de paiement émis par des Banques Centrales publiques et le secteur privé. Les émissions du secteur privé comprennent le MPesa, un service de transfert d'argent par téléphone mobile au Kenya, les monnaies stables et les crypto-actifs comme le Bitcoin, qui sont non garantis et très volatiles. Il s'est dit convaincu de l'utilisation croissante des monnaies numériques, au regard de leur adoption mondiale et rapide, consécutive à l'utilisation accrue de la technologie numérique pendant la pandémie de COVID-19.

Il a fait remarquer que l'Afrique se plaçait en tête en matière d'utilisation de comptes de monnaie électronique. Il a également indiqué que trois pays africains (Kenya, Afrique du Sud et Nigeria) figuraient parmi les dix premiers de l'indice d'adoption des crypto-monnaies en 2021 et qu'en octobre 2021, le Nigeria était devenu le premier pays d'Afrique et le deuxième au monde après les Bahamas à émettre une Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC), le e-Naira. En avril 2022, la République Centrafricaine est également devenue le premier pays d'Afrique et le deuxième au monde, après le Salvador, à adopter le Bitcoin comme monnaie légale et officielle, aux côtés de la monnaie fiduciaire existante, le franc CFA.

Présentant les avantages des MNBC, il a indiqué qu'elles sont généralement plus stables que les crypto-monnaies et pourraient permettre des paiements moins chers et plus rapides, tout en favorisant l'inclusion financière. Les MNBC pourraient également faciliter les transferts et les paiements transfrontaliers, réduire le coût élevé des transferts de fonds vers l'Afrique Subsaharienne estimé à 8% du montant du transfert en 2020. En outre, elles facilitent les transferts rapides et ciblés, en raison de sa possible large adoption par la population.

Après avoir tiré des leçons sur l'adoption des MNBC qui pourraient être pertinentes pour l'Afrique, M. BARRY a déclaré que la conception et l'adoption des MNBC devraient traiter les questions liées à la confidentialité et l'intégrité dans le traitement des données, le risque cybernétique, le risque d'intégrité financière, l'instabilité du secteur financier/bancaire et l'infrastructure numérique ainsi que les lacunes en matière de connaissances auxquelles sont confrontées plusieurs Banques Centrales.

Pour terminer ses propos, il a exhorté les Banques Centrales africaines qui envisagent l'adoption des MNBC à évaluer soigneusement les avantages pour les comparer aux défis et risques, et à les adapter au contexte local et aux capacités internes. Pour assurer leur succès, les MNBC doivent être accompagnées de politiques macroéconomiques, de supervision et de réglementation saines qui renforcent la confiance dans la monnaie locale. Par ailleurs, les services de paiement numérique du secteur privé doivent être soigneusement étudiés et surveillés pour éviter que certains opérateurs privés, d'importance systémique, ne posent des risques systémiques susceptibles d'affecter le secteur financier. A cet égard, il a réaffirmé le ferme engagement du FMI à travailler avec les Banques Centrales qui cherchent à adopter les MNBC.

4. PREMIERE SESSION

4.1 Introduction

Cette session sur le thème *"Impact des innovations numériques sur l'inclusion financière en Afrique et l'avenir des intermédiaires financiers traditionnels"* était présidée par Monsieur Abdoulie S. JALLOW, Vice-Gouverneur de la Central Bank of The Gambia (CBG), et présentée par Monsieur Mazen BOURI, Spécialiste Principal du Secteur Financier à la Banque Mondiale et Monsieur Richard KETLEY, Directeur de Genesis Analytics. Le panel était composé du Dr. Denny KALYALYA, Gouverneur de la Bank of Zambia et du Prof. Kelfala Morana KALLON, Gouverneur de la Bank of Sierra Leone.

4.2 Synthèse de la communication

La présentation de M. Mazen BOURI a porté sur les progrès récents en matière d'innovations technologiques et leur impact sur la structure du marché et le rôle des paiements instantanés et des Monnaies Numériques de Banque Centrale (MNBC) dans la promotion de l'accès aux services financiers.

Il a observé que jusqu'à la fin des années 80, et même au début des années 1990, l'accès aux services de paiement (autres que les espèces) se faisait directement par un compte bancaire. Toutefois, la prolifération des téléphones portables a constitué une avancée significative en permettant aux titulaires de comptes d'accéder à leurs fonds par voie électronique, d'abord par le biais d'une carte de débit associée, puis par les services bancaires sur Internet et les services bancaires mobiles.

L'introduction de la monnaie électronique a révolutionné le secteur car elle a favorisé la création d'un nouvel instrument de paiement qui a continué à répondre aux besoins de tous les segments de la clientèle. Ainsi, la montée en puissance des non-banques, en particulier des Opérateurs de Réseaux Mobiles (ORM), a été noté comme le moteur de l'inclusion financière. En effet, les résultats de l'enquête Findex réalisée en 2021 ont révélé que 76% des adultes avaient, à l'échelle mondiale, un compte dans une banque ou une institution financière réglementée, ce qui représente une augmentation de 50% de la possession d'un compte entre 2011 et 2021. Par exemple, dans les économies en développement, la détention d'un compte est passée de 63% des adultes à 71% entre 2017 et 2021. En Afrique Subsaharienne (ASS), 55% des adultes possèdent en 2021 un compte dans une banque ou une institution financière réglementée contre 43% en 2017. Par rapport aux autres régions du monde, l'augmentation de l'inclusion financière en ASS est essentiellement due à la possession d'un compte mobile, le taux de possession d'un compte d'argent mobile en ASS étant passé de 21% en 2017 à 33% en 2021. En outre, la moitié de la population adulte en ASS a effectué ou reçu un paiement numérique.

Ces progrès technologiques importants enregistrés, qui ont permis d'accroître l'inclusion financière en ASS, ont été favorisés principalement par la pandémie de COVID-19 qui a accéléré l'évolution vers les paiements numériques. Les exigences de distanciation sociale et la numérisation accrue des paiements au Gouvernement, ainsi que les politiques et les mesures visant à promouvoir l'adoption des paiements numériques ont également favorisé l'adoption du numérique.

Les innovations technologiques ont également contribué à redéfinir les modèles commerciaux dans le domaine du marché des paiements. Selon le récent rapport du Groupe de la Banque Mondiale sur les FinTechs et l'avenir de la finance, les innovations technologiques ont contribué à intensifier la concurrence en ouvrant le marché des paiements aux non-banques et en réduisant les frais appliqués aux services de paiement tout en accélérant la vitesse des transactions (paiements en temps réel).

Dans le même temps, alors que les nouveaux entrants ont défié les opérateurs historiques, l'innovation pourrait finir par avoir un effet centralisateur paradoxal et une tendance à accroître la concentration, par le déplacement des positions dominantes sur le marché des opérateurs historiques vers les grandes entreprises technologiques. Ainsi, le marché pourrait être réparti en "cloches" entre un petit groupe de grands acteurs multi-produits (banques, grandes entreprises technologiques) d'un côté et un groupe de petits acteurs de services (FinTechs et autres acteurs de niche) de l'autre côté.

En outre, les innovations technologiques notamment les paiements instantanés et les MNBC jouent un rôle important dans la promotion de l'accès aux services financiers. En effet, les systèmes de paiement instantané sont ceux qui permettent de mettre immédiatement des fonds à la disposition du bénéficiaire 24 heures sur 24 et, 7 jours sur 7. Ils sont adoptés dans de nombreuses juridictions à travers le monde, notamment sous la forme de personne à personne (P2P) ou de personne à entreprise (P2B). Ils offrent aux commerçants de nouvelles possibilités d'accepter les paiements de leurs clients, éventuellement sans recours à des acquéreurs commerciaux comme dans le modèle de carte de paiement. Avec les paiements rapides, un commerçant peut, par exemple, vendre des marchandises à travers un site web, un échange de courriels ou des médias sociaux, et recevoir un paiement direct et immédiat sur son compte sans avoir à intégrer ce site web dans une passerelle de paiement.

La Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC), quant à elle, peut être définie comme un engagement de la Banque Centrale émis sous forme numérique, qui peut être utilisé comme moyen d'échange et de paiement, de réserve de valeur, d'actif de règlement et d'unité de compte. Convertibles en espèces physiques et en monnaie de banque commerciale sur demande et ayant cours légal, les MNBC peuvent être conçues soit sous forme de jetons ou de comptes. Elles peuvent également être destinées aux marchés monétaires ou aux transactions financières de gros ou de détail.

Alors que certaines Banques Centrales considèrent les MNBC comme un catalyseur de l'innovation, d'autres les considèrent plutôt comme un complément potentiel aux initiatives existantes. Les MNBC présentent de nombreux avantages potentiels notamment la réduction des coûts de transactions, l'accès instantané, le renforcement de la concurrence, l'amélioration des paiements gouvernementaux et l'efficacité des transactions transfrontalières, entre autres. En outre, la MNBC de détail offre plus de sécurité et de commodité de paiement de pair à pair aux utilisateurs.

Toutefois, elle comporte quelques inconvénients liés notamment à la désintermédiation potentielle des banques commerciales et la concurrence directe qu'elle peut créer sur le marché et parmi les utilisateurs, en particulier dans certains pays en développement. Outre ces inconvénients, il existe un risque de réputation que la Banque Centrale pourrait encourir en émettant des MNBC si celles-ci étaient sujettes à des pannes, des cyberattaques ou des erreurs humaines. Les MNBC sont également associées à un risque d'atteinte à la vie privée des utilisateurs car elles peuvent laisser des empreintes numériques traçables, permettant aux Gouvernements de suivre chaque paiement.

En outre, avant de se lancer dans un projet de MNBC, le pays doit s'assurer de la disponibilité d'une infrastructure technologique appropriée, d'un environnement réglementaire favorable et des institutions gouvernementales nécessaires pour soutenir le projet. À cet égard, la Banque Mondiale a proposé en avril 2021 aux pays intéressés un cadre pour les aider à analyser les avantages et les inconvénients des MNBC et les caractéristiques de conception appropriées.

Pour terminer, M. BOURI a souligné que les paiements innovants nécessitent l'accès à la technologie et des connaissances sur la manière d'utiliser cette technologie. A cet égard, il a relevé la nécessité de s'assurer que l'innovation ne contribue pas, par inadvertance, à l'exclusion des individus. En outre, il a exhorté à mettre en place des catalyseurs de base (TIC et infrastructure énergétique) et des catalyseurs sectoriels (infrastructure financière), ainsi que des catalyseurs pour les consommateurs (éducation numérique et financière) pour lever les obstacles clés qui pourraient compromettre la promotion de l'inclusion financière. Dans ce cadre, il a indiqué que les Banques Centrales ont un rôle crucial à jouer et qu'elles peuvent continuer à compter sur le soutien de la Banque Mondiale dans la quête commune de l'inclusion financière universelle.

La seconde présentation, faite par M. Richard KETLEY, Directeur de Genesis Analytics, s'est focalisée sur la théorie de la révolution numérique, des preuves et résultats en Afrique ainsi que sur des questions liées à la réglementation.

Sur le point relatif à la théorie de la révolution numérique, le Présentateur a indiqué que l'évolution technologique a favorisé l'émergence de nouveaux canaux de communication et des plateformes numériques qui a affecté le rôle d'intermédiation financière des banques. Aujourd'hui, il est prouvé dans la plupart des pays africains que la finance BigTech paraît la plus efficace lorsque l'intermédiation financière traditionnelle n'a pas joué son rôle attendu (exemple des FinTechs Ant Financial¹ et MPesa).

Ainsi, l'innovation numérique est déjà en train de changer le visage de la banque conventionnelle dans le monde. En effet, le concept de banque en succursale diminue avec le nombre d'agences, qui est passé d'environ 540 agences/million d'habitants en 1995 à près de 325 agences/million d'habitants en 2018 en Europe, soit une chute d'environ 40% sur la période. Les nouveaux entrants peuvent tirer parti des canaux numériques pour pénétrer le marché à un coût relativement faible grâce à des portails web et des applications mobiles, un marketing ciblé via les médias sociaux et les infrastructures informatiques fournies par des services Cloud.

Dans le domaine du crédit aux particuliers, la part des prêteurs non bancaires a doublé par rapport au niveau d'avant la crise. Dans le domaine des paiements, les nouveaux entrants, tels que Paypal et Stripe se spécialisent dans la facilitation des paiements pour les achats en ligne et fournissent des interconnexions dans un monde de plus en plus globalisé. Par conséquent, ces nouveaux entrants ont accumulé une importante part de marché, entraînant une intensification de la concurrence.

¹ / Ant Financial est une FinTech chinoise, filiale du Groupe Alibaba, qui opère dans le monde entier.

S'agissant des preuves et des résultats en Afrique, il conviendrait de noter que sur le continent, la plupart des paiements traditionnels se font en dehors du système bancaire, ce qui constitue une opportunité pour les FinTechs / BigTechs. En effet, les banques traditionnelles ne participent qu'à 5% des transactions de paiement en Afrique en termes de volume. Par conséquent, les écosystèmes de téléphonie mobile dirigés par les Opérateurs de Réseaux Mobiles (ORM), qui détiennent déjà une part de marché importante dans de nombreux pays, constituent les plateformes les plus importantes en Afrique. Par exemple au Kenya, le volume des paiements de détail, dominés par le MPesa, a continué de croître fortement. Ainsi, le volume des transactions par téléphonie mobile est passé de 59% en 2016 à 78% du volume total des transactions en 2021.

Par ailleurs, les fournisseurs de services marchands de la prochaine génération ont développé des capacités transfrontalières qui incluent l'inventaire, le stockage et le paiement avec n'importe quel instrument. En accédant au capital-investissement et au capital-risque, les FinTechs ont accumulé beaucoup de ressources que n'importe quelle banque.

Ces innovations numériques ont un impact significatif sur le secteur bancaire africain. En effet, elles ont engendré une concurrence accrue sur les revenus en commissions, affectant considérablement la rentabilité globale des banques. Par exemple, au Kenya, les revenus en commissions de MPesa (83 milliards de KES en 2020) qui ont une tendance croissante (10,7% entre 2018 et 2020) sont devenus plus importants que ceux de l'ensemble du secteur bancaire (44 milliards de KES en 2020). En revanche, le secteur bancaire a connu une baisse de 8,3% entre 2018 et 2020. En outre, des pertes d'opportunités par les banques sur le marché de grande consommation sont observées avec des disparitions de banques de ces marchés comme FNB en Tanzanie. Il est également enregistré une baisse des investissements des banques en termes d'agences et de guichet automatique de billets (GAB). Au Kenya, par exemple, le nombre de GAB est passé de 2.600 en 2016 à 2.400 en 2021, soit une baisse de 7,7% en 5 ans.

En outre, les particuliers ont de plus en plus recours aux services financiers numériques des banques et des FinTechs pour répondre à leurs besoins bancaires. Par exemple, au Kenya, 54% des adultes ont utilisé l'argent par téléphonie mobile en 2019 contre 25% pour l'épargne bancaire, 10% pour les crédits par téléphonie mobile et 5% pour les prêts bancaires personnels.

Par ailleurs, l'inclusion de services financiers viendrait naturellement compléter le modèle économique de la plupart des plateformes, qui peuvent devenir des intermédiaires pour les clients et les institutions financières. Cette introduction de nouvelles interfaces supplémentaires d'intermédiation pourrait être qualifiée de "réintermédiation". Bien qu'elle puisse être accueillie favorablement par les consommateurs, l'intégration de ces services financiers dans les écosystèmes numériques pourrait constituer une menace sérieuse pour les banques car, en se situant entre les banques et les clients, ces plateformes en ligne captent la plupart des rentes existantes et une grande partie des données des clients.

Face à ces défis, la réponse en matière de réglementation déterminera en grande partie les résultats futurs. Par exemple, la révolution numérique peut améliorer l'efficacité, accroître la diversité de l'offre et assurer un système financier plus concurrentiel qui améliore l'inclusion financière. Toutefois, elle pourra exercer des pressions sur les marges des opérateurs traditionnels, ce qui entraînerait une augmentation de la prise de risques et déclencherait également une concurrence pour capter les revenus dans le secteur.

Les organismes de réglementation doivent donc s'efforcer de détecter les nouvelles menaces à la stabilité financière découlant des nouvelles formes de risque systémique. Sans intervention politique, les entrants peu réglementés pourraient évincer les banques.

Pour conclure, il a été indiqué que le concept d'institutions et d'infrastructures financières d'importance systémique s'élargit. Ainsi, les plateformes utilisées par les grandes entreprises technologiques pour fournir des services financiers sont susceptibles également de devenir d'importance systémique. A cet égard, une réglementation allégée des nouveaux entrants dans

l'industrie peut favoriser la concurrence. Néanmoins, elle peut déstabiliser les opérateurs historiques en réduisant leur rentabilité et en augmentant leurs incitations à prendre des risques, ainsi qu'en transférant les risques systémiques à des entités non bancaires.

4.3 Synthèse des discussions du panel

Les discussions du panel ont été menées par deux Banques Centrales (Zambie et Sierra Leone).

Les innovations technologiques ont bouleversé les équilibres du marché avec l'émergence de nouveaux services et produits financiers. Les FinTechs ont permis de donner la possibilité aux personnes exclues financièrement de faire des transactions à des coûts d'intermédiation réduits. En outre, l'innovation numérique a contribué à réduire les transactions sous forme d'argent liquide, ce qui a permis d'augmenter également le volume des transactions. Aujourd'hui, quel que soit l'endroit où l'on se trouve, il est possible de faire des opérations financières, grâce aux innovations numériques notamment les téléphones portables.

Ainsi, l'innovation numérique a favorisé l'inclusion financière qu'il conviendrait de promouvoir. Par exemple, les FinTechs sont aujourd'hui capables de mobiliser l'épargne nationale, même celle du secteur informel. A cet égard, les moyens devraient être donnés aux entreprises FinTechs pour faire avancer l'innovation. Les changements apportés au niveau des produits par les innovations numériques s'apparentent à un reconditionnement des produits consistant à garder les mêmes produits tout en changeant l'emballage.

Bien que ces mutations intervenues dans le système financier aient un impact sur les banques, elles doivent être encouragées car les banques disposent suffisamment de ressources financières pour innover en vue de s'adapter à cette nouvelle donne.

Toutefois, ces innovations financières comportent des risques, parmi lesquels l'instabilité financière, les risques cybernétiques et le blanchiment des capitaux.

En Zambie, le taux d'inclusion financière était faible avant 2018. En outre, pendant la pandémie de COVID-19, un manque d'éducation financière, même au niveau du personnel des institutions financières a été noté. Toutefois, des efforts ont été menés au niveau national pour réformer le secteur financier en vue de promouvoir l'inclusion financière. Sous l'impulsion du Ministère des Finances qui a été un acteur principal, un Groupe de Travail a été mis en place pour conduire des réformes. Ainsi, la législation en vigueur a été révisée en 2018. Ces diverses réformes menées ont permis d'apporter des changements majeurs dans l'économie, notamment dans le domaine du paiement par téléphonie mobile, contribuant ainsi à accroître de façon significative le taux d'inclusion financière.

En Sierra Leone, le taux d'inclusion financière était également faible. A cet égard, des actions ont été entreprises en vue de promouvoir l'inclusion financière. Par exemple, des campagnes de sensibilisation ont été lancées en faveur des jeunes et des femmes ainsi que des personnes les plus vulnérables afin d'inviter le système financier à éviter toute discrimination. En outre, conformément à la Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière, la Bank of Sierra Leone a élaboré un nouveau cadre de protection des consommateurs pour les services financiers de détails en vue d'améliorer l'accès des femmes aux services financiers.

4.4 Conclusion du Président

Clôturant la session, le Président a invité les Banques Centrales à améliorer leur coopération au regard des risques induits par les innovations numériques. Il a également noté que l'accélération du processus d'intégration des paiements numériques en Afrique nécessite l'uniformisation des exigences transfrontalières afin de faciliter la supervision des Banques Centrales. En outre, le Président a souligné que la supervision et l'intervention des régulateurs devraient se concentrer sur les activités et la technologie financière plutôt que sur les institutions (FinTechs ou autres) qui mènent l'activité ou fournissent la technologie.

5. DEUXIEME SESSION

5.1 Introduction

Cette session était présidée par Monsieur Kona YERUKUNONDU, Premier Vice-Gouverneur de la Bank of Mauritius (BoM). Le thème intitulé "*Emergence des monnaies numériques et leurs implications pour la politique monétaire et la stabilité financière*" était présenté par M. Lesetja KGANYAGO, Gouverneur de la South African Reserve Bank (SARB) et M. Benjamin VONESSEN, Conseiller Principal à la Direction des Relations Internationales et Européennes de la Banque Centrale Européenne (BCE). Le panel était constitué de Dr. Franck Bassambié BATIONO, Directeur Général de l'Economie et de la Monnaie à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), M. Michael ATINGI-EGO, Gouverneur de la Bank of Uganda (BoU) et Madame Leonie DUNN, Vice-Gouverneur de la Bank of Namibia (BoN).

5.2 Synthèse de la communication

Les exposés de M. KGANYAGO et de M. VONESSEN ont porté, de façon générale, sur les opportunités et les défis liés à la Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC), les implications pour la politique monétaire et la stabilité financière et les mesures de protection pour contrôler l'usage des MNBC. De façon spécifique, M. VONESSEN a fait état des implications microfinancières internationales de l'introduction des MNBC et du projet euro numérique.

Les Banques Centrales évoluaient dans un environnement numérique en pleine mutation qui avait affecté le système monétaire et financier mondial au cours du dernier demi-siècle grâce à la "dématérialisation". Ce changement s'est traduit par un intérêt croissant pour les crypto-actifs (Bitcoin et autres), l'avènement des monnaies stables (sous-ensemble de crypto-actifs), l'entrée des entreprises BigTechs dans les services de paiement et les services financiers, et l'adoption accrue des technologies de paiement numérique pendant la pandémie de COVID-19.

Contrairement à la monnaie de Banque Centrale et aux formes précédentes de monnaie privée qui ont été à l'origine de la mise en place généralisée des Banques Centrales à travers le monde, les crypto-actifs et les monnaies stables n'ont pas de frontières. Ils utilisent un modèle décentralisé de tenue de registre par le biais de la technologie du registre distribué (DLT), qui est fondamentalement différent du modèle centralisé de tenue de registre. Il est important de noter que le système est basé sur la complémentarité entre la monnaie publique et la monnaie privée.

L'introduction des MNBC peut présenter plusieurs avantages, au regard des opportunités créées. Les MNBC ont permis d'offrir des services de paiements innovants, de diversifier les services financiers et les prestataires de services et également de faciliter les paiements internationaux. Outre la possibilité offerte de moderniser le système monétaire et financier, elles ont permis de réduire le coût et la complexité du maintien d'espèces physiques comme moyen d'échange et de promouvoir le développement de l'intégration des paiements régionaux. Elles ont contribué non seulement à promouvoir l'innovation en matière de paiements numériques et de services financiers mais également à faciliter les envois de fonds transfrontaliers en fournissant une infrastructure à moindre coût.

En dépit de ces avantages, l'adoption de la MNBC comporte néanmoins des risques. Ceux-ci sont liés à la migration significative des dépôts bancaires vers les MNBC, aux mutations dans la transmission et la mise en œuvre de la politique monétaire, au changement brusque de la structure du système financier et à une augmentation du risque latent de panique bancaire. L'ampleur de ces effets dépend du degré et de la vitesse d'adoption des MNBC. L'avènement de la MNBC crée des incertitudes, notamment liées à la forme future du système financier, aux cadres et à leur conception ainsi qu'à l'utilisation de la MNBC.

Il conviendrait de noter que l'émission de MNBC n'est pas nécessairement inévitable, mais le coût d'un échec est extrêmement élevé, notamment en matière de politique monétaire et de stabilité financière. En effet, il ressort des travaux réalisés que les répercussions des MNBC sur la politique monétaire dépendent de la structure du système financier national, de l'utilisation prévue et de la

conception de la MNBC qui doit avoir des caractéristiques (rémunération/limites) et des conditions idiosyncratiques propres à chaque pays. La conception de la MNBC fait référence aux choix effectués quant au type de fonctionnalités intégrées dans une MNBC, à savoir les limites imposées à la valeur des avoirs privés en MNBC, les données personnelles et les préoccupations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, ainsi que les limites imposées à l'accès à une MNBC (paiement de gros et/ou paiement de détail), etc. Les implications stratégiques diffèrent selon les choix opérés.

Par exemple, l'introduction d'une MNBC de gros ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la stabilité monétaire ou financière car les MNBC de gros et les réserves de la Banque Centrale fonctionnent de manière identique au sein de la structure actuelle, qui place la Banque Centrale au centre du système de paiement. Les Banques Centrales ont de l'expérience dans la gestion de ces processus opérationnels et dans la compréhension de leurs implications stratégiques. Puisqu'elles disposent déjà d'une expérience solide dans ce domaine, les défis qui se posent pour les MNBC de gros sont ceux liés à la concentration potentielle des risques car l'utilisation de DLT signifie également que l'actif de règlement, le compte auprès de la Banque Centrale et le système de règlement sont tous intégrés dans une seule plateforme. Il serait également important que des règles et des procédures concernant le caractère du règlement des paiements soient mises en place dans le contexte des MNBC de gros.

L'introduction de MNBC de détail pourrait modifier le système monétaire, en entraînant une migration structurelle importante des dépôts bancaires (suite à des retraits) vers les MNBC, en raison de leur sécurité et de leur stabilité perçues comme supérieures. Cette situation pourrait également conduire à la désintermédiation partielle des banques commerciales, menaçant ainsi la viabilité de leurs modèles d'affaires actuels. Par exemple, un retrait des dépôts pourrait augmenter les dépenses de financement bancaire, réduire la disponibilité du crédit et augmenter les coûts du crédit pour les ménages et les entreprises, avec une incidence sur la taille du bilan de la Banque Centrale.

Pour faire face à cette fuite, les banques pourraient avoir recours aux emprunts auprès de la Banque Centrale, au financement de gros, à la réduction des réserves excédentaires ou à la baisse des crédits. Les autres sources de financement peuvent être plus coûteuses et/ou plus volatiles. Les réponses et les effets sont susceptibles d'être hétérogènes entre les banques. Selon une étude menée par Nakaso en 2001 sur la crise bancaire japonaise des années 90, les retraits des dépôts effectués dans les banques à la veille de l'annonce de la faillite de banques se sont situés entre 13% et 32% le premier mois. Ces dynamiques pourraient provoquer des perturbations d'entraînement sur l'ensemble des marchés financiers, induisant une instabilité monétaire et financière. Toutefois, l'imposition de limites aux avoirs en MNBC pourrait atténuer la désintermédiation.

En revanche, une MNBC de détail pourrait potentiellement améliorer la stabilité financière face à une multitude croissante d'offres privées dans l'espace crypto-actif et de monnaie stable privée, en fournissant l'utilité que les utilisateurs finaux recherchent lorsqu'ils se tournent vers ces alternatives numériquement mais finalement plus risquées. En particulier, si la MNBC était rémunérée, la MNBC de détail pourrait également renforcer la transmission des modifications du taux directeur vers les coûts de financement des banques et les taux débiteurs.

De manière spécifique, M. VONESSEN a abordé les implications de l'introduction de la MNBC au niveau international. En effet, la possibilité de recourir à la MNBC au-delà des frontières (accès des non-résidents/accords multi-MNBC) peut avoir des implications macrofinancières internationales et des répercussions sur la politique monétaire, les flux de capitaux et le taux de change. En effet, le recours à la MNBC au niveau international (dont la demande sera déterminée par sa rémunération) pourrait améliorer l'efficacité des paiements transfrontaliers. A cet égard, si les MNBC sont introduites par une grande économie, la nécessité d'une coopération et d'une réflexion internationales sur l'utilisation par les non-résidents et sur les conséquences qui en découlent s'impose, en raison des retombées internationales induites par les MNBC.

Pour contrôler l'utilisation des MNBC, les mesures de protection potentielles à prendre doivent dépendre de plusieurs facteurs, à savoir les quantités des MNBC, leurs prix ainsi que les situations de crise. Toutefois, les mesures de protection visant à limiter l'utilisation des MNBC peuvent restreindre leur convivialité et le bien-être des usagers bien que ces mesures soient potentiellement efficaces pour assurer le contrôle des MNBC en circulation.

Pour ce qui concerne le projet de l'euro numérique, il est indiqué que l'euro numérique serait un engagement de la Banque Centrale rendu disponible sous forme numérique pour être utilisée dans les paiements de détail. L'euro numérique repose sur 5 principes fondamentaux, à savoir :

- i. la convertibilité au pair (pas une monnaie parallèle) ;
- ii. la responsabilité de l'Eurosystème (monnaie de Banque Centrale émise et contrôlée par l'Eurosystème) ;
- iii. une solution européenne (large accessibilité à des conditions égales pour tous les pays de la zone euro) ;
- iv. la neutralité du marché (non éviction des solutions privées) ;
- v. la confiance des utilisateurs finaux (solution fiable dans le temps).

A l'instar de ces principes, il existe également des exigences générales que l'euro numérique doit respecter. Il s'agit de la capacité de contrôler sa quantité en circulation, de la coopération avec les acteurs du marché, de sa conformité avec le cadre réglementaire, de sa sécurité et de son efficacité dans la réalisation des objectifs de l'Eurosystème ainsi que de son accessibilité facile dans l'ensemble de la zone euro. Après avoir lancé la phase de l'enquête sur l'euro numérique en juillet 2021, la décision du Conseil d'Administration de l'Eurosystème de lancer la phase opérationnelle de l'euro numérique est attendue pour septembre 2023.

A l'instar de ses homologues internationaux, la South African Reserve Bank (SARB) a mené une réflexion approfondie à travers plusieurs projets portant sur le règlement interbancaire en utilisant des MNBC de gros, la mise en gage et le transfert d'actifs financiers sur un réseau de registres distribués et les complexités du règlement international en utilisant une plateforme multi-MNBC. Ces réflexions ont permis de mettre en place des structures, notamment la création en août 2017 d'une unité FinTech, pour surveiller et mieux comprendre l'élaboration de réponses stratégiques et de cadres réglementaires appropriés, en réponse aux changements découlant de la technologie financière.

Pour conclure, il convient de noter que les MNBC pourraient être l'une des innovations majeures des Banques Centrales au cours de la prochaine décennie. Son adoption vise à permettre aux citoyens d'utiliser la monnaie de la Banque Centrale dans la perspective d'un déclin du rôle de l'argent liquide et à préserver l'efficacité des paiements et la souveraineté monétaire. Toutefois, il est actuellement impossible de dire avec certitude si l'émission généralisée de MNBC (au détail ou en gros) est probable, voire inévitable, et quelles seraient les implications spécifiques pour la politique monétaire et la stabilité financière compte tenu du large éventail d'options de conception et des implications associées. Ainsi, les Banques Centrales devraient continuer à rechercher et à explorer les conditions de conception des MNBC afin de préserver leur rôle central dans la fourniture d'une forme fiable de monnaie publique, sous forme numérique ou non. A cet égard, elles devraient chercher à comprendre les implications pour assurer leur capacité continue à apporter des réponses urgentes et appropriées à l'évolution rapide de l'environnement des paiements numériques.

5.3 Synthèse des discussions du panel

Les discussions du panel ont été faites par trois Banques Centrales (BCEAO, Ouganda et Namibie).

Les trois Banques Centrales ont enregistré une hausse des paiements par téléphonie mobile. En dépit de cette situation, les opérations en liquide restent importantes. A cet égard, les Banques

Centrales devraient accompagner les parties prenantes à développer les systèmes de paiement en vue de réduire les retraits de liquidités.

Ces dernières années, il a été noté, à l'échelle mondiale, un accroissement de l'utilisation des monnaies numériques privées dans les transactions. De façon spécifique, la BCEAO a indiqué que des crypto-monnaies existent dans sa juridiction, en dehors de toute réglementation. A cet égard, des réflexions sont en cours en vue de la mise en place d'un cadre réglementaire.

Face à cette situation, l'introduction d'une MNBC pourrait permettre de donner d'autres alternatives aux consommateurs en vue d'atténuer les risques liés à l'utilisation de crypto-monnaies. De façon générale, les Banques Centrales ont fait état de l'inexistence de MNBC dans leurs juridictions, en raison de certaines difficultés liées notamment à :

- la crainte de perte de réserves internationales ;
- l'importance du volume du refinancement (25% des crédits à l'économie pour la BCEAO) ;
- aux problèmes d'instabilité financière qui pourrait en résulter ;
- aux retraits importants probables de dépôts bancaires.

Toutefois, en Namibie, des recherches ont été menées, en s'inspirant de l'expérience de l'Afrique du Sud, en vue de la mise en place d'une MNBC. Une enquête pilote est sur le point d'être lancée. En effet, la Bank of Namibia a reçu le mandat légal de travailler sur la réglementation des actifs numériques. Ainsi, un cadre réglementaire a été élaboré, en collaboration avec les partenaires, en vue de renforcer le numérique.

Il a été noté qu'à la base, la création et la gestion de la monnaie nécessitent une Autorité Monétaire. Dans le cas de monnaies numériques, il serait difficile de faire une supervision du système financier car les monnaies numériques ne sont pas créées par des institutions ou des entités qui peuvent être contrôlées.

En outre, les Banques Centrales ont soulevé la question de l'impact de l'introduction de MNBC sur la conduite de la politique monétaire. Il a été relevé que les MNBC pourraient ou non affecter la politique monétaire. De façon générale, l'impact pourrait dépendre des taux d'intérêt. Si une partie importante des dépôts des Banques Centrales se transformait en MNBC, la politique monétaire pourrait être affectée. A cause des taux d'intérêt, les MNBC pourraient se substituer aux dépôts des Banques Centrales, ce qui aurait des conséquences sur le bilan des banques. Ainsi, le pouvoir d'octroi de prêts de la Banque Centrale pourrait se réduire. Toutefois, si les banques utilisaient les financements, l'impact serait négligeable.

Ainsi, l'effet des MNBC sur la politique monétaire dépendrait de leur conception et de la substitution avec les dépôts qui seront en concurrence avec les MNBC. Une MNBC bien conçue pourrait contribuer à améliorer l'inclusion financière. En outre, si elle provient de l'extérieur, elle pourrait affecter les canaux de transmission de la politique monétaire.

L'introduction de la MNBC fournit ainsi un instrument supplémentaire aux Banques Centrales pour réguler le taux directeur et assurer le contrôle des prix.

Par ailleurs, une des préoccupations demeure l'infrastructure du système financier. En effet, plusieurs MNBC peuvent coexister et dans cette situation, la manière de les gérer peut se poser en termes d'infrastructure.

En présence de la MNBC, la possibilité d'utilisation du taux de change doit également faire l'objet de réflexion car les Banques Centrales pourraient ne pas disposer d'assez de moyens pour la gestion de ce taux.

Les Banques Centrales ont également fait état des préoccupations relatives à la manière dont les dépôts et les réserves seraient utilisés en cas d'adoption d'une MNBC.

En conclusion, il a été recommandé de disposer d'un cadre juridique approprié qui permettrait de mieux définir l'utilisation des MNBC avant leur adoption. Pour assurer la stabilité du système financier, la MNBC doit reposer sur une conception simple en vue de permettre au système financier de s'adapter. Il a été souligné l'importance de prendre en compte les points de vue du créateur et du bénéficiaire dans la conception des MNBC. Il est également important de se doter de la technologie adéquate.

5.4 Conclusion du Président

Le Président de la session a souligné que les monnaies numériques offrent des opportunités mais comportent également des risques et des défis qu'il est important de considérer.

6. TROISIEME SESSION

6.1 Introduction

Présidée par l'Honorable Jolue Aloysius TARLUE, Gouverneur de la Central Bank of Liberia, cette session a porté sur le thème intitulé "*Les Monnaies Numériques de Banque Centrale sont-elles une alternative au développement des crypto-monnaies non réglementées ?*". Les présentations ont été faites par Dr. Hassan MAHMUD, Directeur de la Politique Monétaire à la Central Bank of Nigeria (CBN) et M. Luca RICCI, Chef de Division du Département Afrique au Fonds Monétaire International (FMI). Le panel était constitué du Professeur Florens D. A. M. LUOGA, Gouverneur de la Bank of Tanzania, du Dr. Phil MNISI, Gouverneur de la Central Bank of Eswatini et de M. Mohamed Lamine CONTE, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).

6.2 Synthèse des présentations

Les exposés du Directeur de la Politique Monétaire de la CBN et du Chef de mission du FMI ont porté principalement sur le paysage de paiement numérique en Afrique, les monnaies numériques et les opportunités et défis posés, les expériences en Afrique, et plus particulièrement celle du Nigéria en matière d'adoption de MNBC.

Il est indiqué qu'une baisse de l'utilisation de l'argent liquide a été enregistrée tant au niveau local que mondial. Dans le même temps, il est noté une forte augmentation des paiements numériques en Afrique, en particulier les monnaies privées (crypto-monnaies) en dépit du retard accusé par ce continent par rapport aux autres régions du monde en matière de numérisation. Selon les études, 33% de la population en Afrique Subsaharienne (ASS) a seulement accès à Internet, ce qui est bien inférieur aux autres économies émergentes et en développement (EMDE), et aux économies avancées (EA). Cette situation est liée à l'inadéquation du capital humain, à l'insuffisance d'infrastructures informatiques et des investissements, ainsi qu'à l'environnement commercial peu développé.

En dépit de ces insuffisances, l'Afrique a fait un progrès considérable dans le domaine de la finance grâce aux FinTechs qui ont révolutionné l'accès au financement en Afrique. Bien que l'accès traditionnel à la finance reste encore faible en ASS par rapport au reste du monde (RDM), l'accès numérique à la finance (mesuré par le nombre de comptes d'argent mobile par habitant) reste plus élevé que dans le RDM et dépasse l'accès traditionnel en ASS. En effet, le nombre de comptes d'argent mobile et de comptes bancaires enregistrés pour 1.000 adultes est ressorti respectivement à environ 800 et 700 en ASS en 2018 contre environ 300 et 1.600 dans le RDM.

Ainsi, l'utilisation de l'argent par téléphonie mobile a favorisé l'inclusion financière dans de nombreux pays africains. L'argent mobile permet des transactions moins chères et rapides sans compte bancaire, atteignant potentiellement les régions reculées, les petites entreprises, les personnes pauvres et le secteur informel.

Il est important de préciser qu'il y a deux types de monnaies numériques, à savoir les monnaies privées et les monnaies de la Banque Centrale.

Les monnaies numériques privées sont définies comme des monnaies non légales, émises par des entités privées, sans autorité centrale. Elles ne constituent donc pas un engagement de la Banque Centrale. Il s'agit de monnaies stables qui sont adossées à des devises comme le dollar américain (par exemple le Tether), les matières premières (par exemple le DAI) ou des contrats intelligents (par exemple Terra) pour stabiliser leur valeur.

Par ailleurs, l'utilisation des crypto-monnaies est également en hausse en Afrique. En effet, la recherche de systèmes de paiement efficaces, fiables, moins chers et anonymes (pour les envois de fonds, les transactions transfrontalières, etc.) pousse à l'adoption des crypto-monnaies, malgré leur volatilité. L'Afrique a représenté environ 3% de la part mondiale de l'utilisation des crypto-monnaies entre juillet 2020 et juin 2021. Le Kenya et le Nigeria figurent dans le top 10 de l'indice mondial d'adoption des crypto-monnaies en 2021 tandis que le Ghana, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Togo sont dans le top 20. Au niveau public, la Centrafrique a annoncé l'adoption du Bitcoin comme monnaie légale (à l'intérieur d'une union monétaire) en avril 2022, ce qui soulève des défis d'ordres juridiques et stratégiques.

Plusieurs raisons peuvent motiver l'utilisation privée des crypto-monnaies, entre autres, l'envoi et la réception des transferts de fonds, la réalisation des transactions commerciales, à des fins de spéculation et d'investissement, de contournement des restrictions sur les devises locales et les flux de capitaux, de stockage de valeur contre l'hyperinflation et de dépréciation de la monnaie, entre autres.

N'étant sous le contrôle d'aucune autorité centrale, les crypto-monnaies présentent plusieurs risques et défis. En effet, au regard de leur anonymat et opacité, elles peuvent être utilisées pour financer des activités illégales, notamment le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, l'achat d'armes légères et de petit calibre ainsi que l'évasion fiscale. Des rapports récents indiquent que les crypto-monnaies ont été utilisées pour financer des activités terroristes, ce qui nuit davantage à leur image de moyen d'échange légitime. En outre, les crypto-monnaies sont plus largement utilisées comme des actifs spéculatifs plutôt que comme des moyens de paiement, ce qui explique la forte volatilité de leurs prix. Par exemple, le prix du Bitcoin, qui a dépassé 65.000 USD le 8 novembre 2021, a été ramené en dessous des 20.000 USD le 1^{er} juillet 2022.

Par ailleurs, contrairement à la monnaie fiduciaire qui est garantie par la confiance d'une autorité monétaire, les crypto-monnaies n'ont pas de valeur intrinsèque et ne génèrent pas de revenus par elles-mêmes. Par exemple, le prix d'une action est le reflet de l'activité et de la production de l'entreprise ainsi que de la valeur que les agents économiques accordent à leurs produits contrairement aux crypto-monnaies qui ne reposent pas sur des fondamentaux. Les investisseurs les achètent uniquement dans l'espoir que leur utilisation et leur acceptabilité augmenteront, faisant ainsi grimper leur demande et leur prix.

Enfin, les crypto-monnaies sont émises par des entités non réglementées et non agréées, ce qui implique que leur utilisation va à l'encontre des principaux mandats des Banques Centrales, en tant qu'émettrices de la monnaie légale. Ainsi, dans de nombreux pays, l'utilisation des crypto-monnaies constitue une violation directe de la loi existante. Par exemple, au Nigéria, toutes les banques avaient auparavant été interdites, par une circulaire de la CBN, d'utiliser, de détenir, de négocier et/ou de faire des transactions en crypto-monnaies.

Au regard de ces risques et défis, le Conseil de Stabilité Financière (CSF) a mis en garde le 16 février 2022 contre les risques pour la stabilité financière mondiale liés à la croissance rapide des marchés de crypto-actifs. Le 22 mars 2022, la Banque Centrale Européenne (BCE) a également averti que les crypto-actifs pourraient représenter une "faille majeure" pour contourner les sanctions. En outre, le FMI a lancé un appel pressant en faveur d'un cadre réglementaire mondial complet, cohérent et coordonné pour les crypto-actifs.

Pour ce qui concerne la Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC), il s'agit d'une monnaie numérique qui a cours légal contrairement aux crypto-monnaies. La MNBC existe sous deux formes, à savoir la MNBC "de détail" qui serait utilisée comme une extension numérique de l'argent liquide et la MNBC "de gros" qui ne pourrait être utilisée que par des institutions autorisées en tant qu'actif de règlement sur le marché interbancaire. Ainsi, la MNBC de détail est utilisée de la même manière que les billets de banque pour effectuer des paiements de détail (P2P et P2B), alors que le système de gros est utilisé pour permettre les transactions entre les institutions financières, les Banques Centrales et les entités détenant des comptes auprès des Banques Centrales.

La MNBC présente de nombreux avantages, notamment le renforcement de l'efficacité des systèmes de paiement, la promotion des paiements transfrontaliers, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la conduite de la politique monétaire, la sauvegarde du système financier, etc. Sur le plan économique, elle permet notamment de réduire les coûts de traitement des espèces de 5% à 7% et de renforcer l'inclusion financière numérique. Pour le Gouvernement, la MNBC constitue un outil fiable de distribution des mesures de relance budgétaire aux citoyens et permet de réduire les fuites fiscales dues à l'évasion fiscale et aux flux financiers illicites. Pour les autres parties prenantes, elle ouvre de nouvelles opportunités de revenus et de croissance et crée des réserves de valeur durables en ouvrant de nouveaux segments de marché.

En outre, les MNBC ne sont pas porteuses d'intérêt mais assurent la transparence des transactions, car il est possible de veiller sur leur traçabilité, étant donné qu'elles passent par les banques. Elles pourraient constituer une alternative aux crypto-monnaies, en entraînant des risques faibles.

Toutefois, l'un des défis à relever est la gestion du volume des transactions, la quantité de MNBC dans la juridiction concernée et leur impact sur les taux directeurs, surtout en cas d'existence d'excès de liquidité qui induit des pressions inflationnistes. D'autres défis sont liés à l'insuffisance d'infrastructure numérique, la capacité interne des Banques Centrales (capital humain, le cadre juridique et la réglementation), etc.

La MNBC présente également certains risques potentiels qui peuvent être surmontés par la mise en œuvre de politiques appropriées. Il s'agit, entre autres, des risques liés à la désintermédiation du système bancaire, des risques financiers dus au manque d'expertise et de capacité réglementaire, des risques de perte de la confidentialité, etc.

En outre, l'introduction de la MNBC ne devrait pas empêcher la nécessité de continuer à s'appuyer sur des politiques macroéconomiques saines. Les politiques monétaires et budgétaires doivent continuer à garantir une inflation faible et stable et un cadre de politique monétaire solide capable d'ancrer les anticipations. Il faudrait également un taux de change unifié afin d'éviter que la prime de change sur le marché parallèle, par exemple, ne donne pas d'incitation à l'utilisation de la MNBC pour les transferts de fonds ou les transactions. La soutenabilité budgétaire et la stabilité extérieure doivent être préservées afin que les déséquilibres budgétaires et extérieurs ne puissent pas créer une spéculation qui pourrait engendrer une chute importante et soudaine de la valeur de la monnaie nationale et provoquer une substitution de monnaie (y compris vers les MNBC étrangères et les crypto-monnaies).

A cet égard, la conception de la MNBC doit reposer sur des principes fondamentaux, suivants :

- *le maintien de la stabilité du système monétaire et financier* car l'émission d'une nouvelle forme de monnaie ne devrait en aucun cas entraver ou interférer avec la capacité d'une Banque Centrale à poursuivre son objectif de stabilité monétaire et financière ;
- *la coexistence* : la MNBC devra coexister avec les autres formes de monnaie existantes et les compléter ;
- *la garantie de l'innovation et de l'efficacité* car la MNBC devrait rester ouverte aux innovations et à la concurrence et être mise à niveau en fonction de l'évolution des besoins des utilisateurs et des améliorations technologiques.

Au regard de l'intérêt que suscitent les crypto-monnaies qui ne sont pas sous le contrôle des Banques Centrales, 86% d'entre elles étudient activement le potentiel des MNBC, 60% expérimentent cette technologie et 14% déploient des projets pilotes selon une enquête menée en 2021 par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) auprès des Banques Centrales du monde entier. Dans cette perspective, les autorités monétaires nigérianes ont pris la décision d'adopter en octobre 2021 le "e-Naira", devenant ainsi le deuxième pays à adopter une MNBC après les Bahamas. L'adoption du "e-Naira" visait à répondre à la demande des ménages et des entreprises du Nigeria pour des paiements rapides, efficaces et fiables, tout en bénéficiant d'un système de paiement résilient, innovant, inclusif et compétitif.

En outre, ce projet avait pour objectif d'améliorer la disponibilité et l'usage de la monnaie de la Banque Centrale, d'encourager l'inclusion financière, de réduire les coûts de traitement de l'argent liquide, de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des paiements transfrontaliers, de faciliter les transferts de fonds des migrants, d'augmenter le recouvrement des impôts, etc.

Au niveau des zones rurales, l'introduction de MNBC pourrait être d'une grande importance car les MNBC pourraient stimuler l'économie et la culture financière du pays malgré tous les défis si ces économies agricoles et rurales fonctionnent avec les MNBC. A cet égard, il est nécessaire d'avoir une politique de contrôle robuste définie de manière centralisée par les Banques Centrales. Ainsi, il est vivement recommandé d'avoir des indicateurs pour les monnaies numériques qui permettraient de les surveiller et les réguler.

La décision de créer le e-Naira a été caractérisée par deux phases dont la phase préparatoire a consisté à introduire dans la législation des lois visant à accroître la concurrence dans le secteur bancaire. Une collaboration avec des institutions financières avait été nécessaire en vue d'identifier les risques de l'introduction d'une MNBC. Les banques ont été invitées à faire également preuve d'innovations. La seconde phase a mis l'accent sur la réglementation pour réguler les paiements numériques. La CBN et le FMI ont collaboré pour la mise en place d'une plateforme globale où se feront les transactions.

Après le Nigéria, d'autres pays africains se sont lancés dans des projets de mise en place de MNBC. Dans cette perspective, une enquête pilote est en cours au Ghana et d'autres pays (Kenya, Madagascar, Maurice, Namibie, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe) sont au stade de la recherche.

En conclusion, il faut noter que des innovations sont en cours dans le domaine de l'argent et des paiements, ouvrant la voie à un futur système monétaire numérique qui s'adapte en permanence pour servir l'intérêt public. Des défauts structurels rendent l'univers cryptographique inadapté comme base d'un système monétaire car les crypto-monnaies s'appuient souvent sur des intermédiaires non réglementés qui présentent des risques financiers. Les MNBC pourraient fournir une alternative aux monnaies/paiements numériques privés, et en particulier aux crypto-monnaies. A cet égard, un système fondé sur la monnaie de la Banque Centrale offre une base plus solide pour l'innovation, garantissant la stabilité et l'interopérabilité des services au niveau national et international. Toutefois, les MNBC doivent être bien conçues pour être largement acceptées et accompagnées de politiques macroéconomiques et d'un cadre stratégique solides qui renforcent la confiance dans la monnaie locale et favorise notamment l'inclusion financière. Ainsi, une collaboration entre les Banques Centrales et le secteur privé à l'échelle internationale serait nécessaire pour garantir une interopérabilité adéquate et un cadre réglementaire solide.

6.3 Synthèse des discussions du panel

Les discussions du panel ont été menées par trois Banques Centrales (Tanzanie, Eswatini et Guinée).

Dans leurs présentations, il a été mis en évidence l'intérêt croissant des crypto-monnaies par la population plus particulièrement en Afrique. Bien que ces monnaies aient contribué à renforcer

l'inclusion en Afrique et accélérer les paiements, elles comportent toutefois des risques liés à leur instabilité et leur forte volatilité.

L'introduction de MNBC ne vise pas à remplacer les monnaies privées existantes mais à les compléter, de sorte à préserver la souveraineté de la Banque Centrale. Celle-ci pourrait constituer une alternative aux monnaies numériques privées et pourrait constituer un moyen de lutte contre le blanchiment des capitaux.

En Guinée, il n'existe pas de crypto-monnaie connue mais la loi qui vient d'être promulguée donne à la Banque Centrale, le mandat de réguler les monnaies numériques. A cet égard, une étude est en cours en vue d'analyser l'opportunité d'émettre une MNBC. L'objectif visé est la promotion de l'inclusion financière, à travers une réduction de l'argent liquide dans les transactions car la circulation fiduciaire représente 35% de la masse monétaire. Il s'agit d'accroître également les services financiers car 26% de la population seulement est bancarisée, y compris les services par téléphonie mobile. En outre, l'adoption de MNBC permettrait de réduire les coûts importants d'émission de monnaie fiduciaire et de préserver les intérêts de la population.

Dans les zones monétaires communes ou dans celles où les Banques Centrales sont en cours d'intégration, des préoccupations ont été soulevées par rapport à la conception de MNBC. Par exemple, en Eswatini, pays faisant partie d'une zone monétaire avec l'Afrique du Sud, la Namibie et le Lesotho, la création d'une MNBC pourrait affecter les autres pays. A cet égard, un groupe de travail a été créé en vue d'étudier les conditions et modalités d'émission d'une MNBC en Eswatini.

Pour la mise en place de MNBC, les Banques Centrales ont relevé des difficultés notamment d'ordre réglementaire. Elles ont mis l'accent sur d'autres défis à relever notamment :

- le faible niveau d'éducation financière pour faire baisser la préférence pour la liquidité ;
- la consommation d'énergie par les monnaies numériques.

Pour terminer, il convient de retenir que malgré leur succès, les crypto-monnaies ne peuvent pas assurer toutes les fonctions d'une monnaie, même si elles ont semblé combler un vide sur le marché des paiements. Ainsi, l'introduction des MNBC devrait permettre de compléter les progrès déjà réalisés dans le développement de l'argent par téléphonie mobile ou des services bancaires mobiles. A cet égard, l'introduction de MNBC devrait permettre de préserver la stabilité du système monétaire et financier, et un cadre juridique adéquat devrait être mis en place pour que les MNBC et la monnaie par téléphonie mobile ou les services bancaires mobiles constituent des alternatives aux monnaies numériques privées qui sont en croissance sur le Continent.

6.4 Conclusion du Président

Le Président de la session a relevé que les MNBC pourraient constituer une alternative aux monnaies numériques privées, dont la demande est en forte augmentation en Afrique. Il a également noté que les paiements numériques étaient importants au Nigéria et a invité les autres pays africains à suivre cet exemple.

7. QUATRIEME SESSION

7.1 Introduction

Cette session était présidée par l'Honorable Jolue Aloysius TARLUE, Gouverneur de la Central Bank of Liberia. Elle a porté sur le thème « *Partage d'expériences sur le thème principal du Symposium* ». Ainsi, les cinq communications ci-après ont été présentées dans cette session :

- l'innovation numérique en Egypte, présentée par Monsieur Sameh EISHALL, Sous-Gouverneur Adjoint pour l'Information, du Secteur de la Technologie de la Central Bank of Egypt ;
- le projet pilote de MNBC du Ghana, l'eCedi, présenté par Dr. Kwame A. OPPONG, Directeur des FinTechs et Innovations à la Bank of Ghana ;
- le partage d'expériences des Banques Centrales sur les monnaies numériques, présenté par Monsieur Ivan-Bacale Ebe MOLINA, Membre du Gouvernement chargé de la politique monétaire à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- le partage d'expériences du Rwanda en matière d'innovation numérique, présenté par l'Honorable RWANGOMBWA John, Gouverneur de la National Bank of Rwanda (NBR) ;
- le partage d'expériences du Lesotho dans le domaine de l'innovation numérique, présenté par Dr. Emmanuel M. LETETE, Gouverneur de la Central Bank of Lesotho.

7.2 Synthèse des présentations

Les présentations ont porté principalement sur les crypto-monnaies et les opportunités et défis des Monnaies Numériques de Banque Centrale (MNBC) et les actions menées pour encourager les innovations numériques.

S'agissant de l'expérience en matière de crypto-monnaies, il a été relevé que dans la plupart des pays, ces monnaies existent. De façon spécifique :

Dans la CEMAC, il a été noté :

- la commercialisation de crypto-actifs (Limocoins/Liyepimal) sur le marché financier par une entité non régulée ;
- l'adoption de façon unilatérale par la Centrafrique, le 22 avril 2022, du Bitcoin comme monnaie ayant cours légal.

Toutefois, les Banques Centrales ont relevé que l'émission des crypto-actifs présente des risques pour le système financier liés notamment :

- à l'absence de cadre réglementaire sur les crypto-actifs et les FinTechs ;
- à l'impact sur la politique monétaire et la stabilité financière ;
- à la cybersécurité ;
- au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme ;
- aux obstacles à la mise à jour des données sur les consommateurs.

Il convient de noter que l'émergence des crypto-actifs a conduit à des dérapages ayant entraîné la spoliation de nombreuses personnes, faute d'encadrement et de contrôle de ces opérations de placement par les autorités de régulation.

Pour faire face à ces défis et lutter efficacement contre la prolifération des crypto-monnaies, certaines Banques Centrales ou certains Superviseurs ont adopté des mesures conservatoires visant à interdire la conversion des crypto-actifs par les établissements de crédit. Toutefois, au regard du nombre d'acteurs qui proposent des services de placement sur les marchés de crypto-monnaies en Afrique et de l'engouement créé auprès des populations, cette solution semble peu efficace. Dans ce cadre, des Banques Centrales ont adopté d'autres mesures visant à mettre en place :

- un cadre juridique permettant d'encadrer l'activité des crypto-actifs ainsi que des FinTechs ;

- un cadre juridique pour soutenir et encourager les paiements digitaux ;
- un cadre national d'inclusion financière en vue d'améliorer les services financiers offerts.

En outre, l'introduction d'une monnaie numérique publique a été considérée comme une alternative aux crypto-monnaies qui pourrait offrir aux utilisateurs une monnaie numérique plus sûre, reposant sur des fondamentaux. Il est indiqué que l'émission d'une MNBC devrait reposer sur les piliers suivants :

- la gouvernance ;
- l'interopérabilité ;
- l'inclusivité, de sorte que la monnaie soit accessible à tout le monde quels que soient le lieu et le type de paiement ;
- les infrastructures.

Les Banques Centrales ont relevé qu'une introduction de la MNBC pourrait contribuer à :

- promouvoir l'inclusion financière ;
- stimuler la concurrence dans le système de paiement ;
- renforcer le canal de transmission de la politique monétaire ;
- assurer la stabilité financière, en fournissant aux consommateurs une forme publique de monnaie pour l'ère numérique, garantie par la Banque Centrale ;
- réduire les coûts des paiements et de prestation des services de paiement.

En dépit des progrès réalisés à ce jour, l'inclusion financière reste tributaire d'autres facteurs tels que la disponibilité de l'électricité et de l'infrastructure des réseaux de communication qui restent des défis à relever.

Dans ce cadre, certaines Banques Centrales ont adopté des actions spécifiques ci-après :

Ainsi, la Central Bank of Egypt (CBE) a procédé :

- à la mise en place d'une politique de FinTech à travers la signature d'un accord entre la CBE et les régulateurs afin de s'assurer d'une bonne gouvernance ;
- au lancement d'une plateforme FinTech en 2019 ;
- au renforcement de la collaboration entre les Universités et la CBE, par la mise en place de programmes en vue de trouver des solutions aux problèmes posés ;
- à la mise en place d'un fonds permettant d'investir dans les jeunes talents. Ce fonds leur permet d'accéder au capital dans le cycle de vie des FinTechs.

Dans la CEMAC, face à l'adoption de façon unilatérale du Bitcoin par la République Centrafricaine (RCA), les Autorités monétaires ont examiné la compatibilité des crypto-actifs de la RCA avec les principes et règles de l'Union Monétaire et de la monnaie unique de la CEMAC. Ainsi, elles ont mené les actions suivantes :

- l'adoption de mesures conservatoires par le superviseur (COBAC), visant à interdire la conversion des crypto-actifs en FCFA par les banques ;
- l'élaboration d'une proposition de projet de textes encadrant l'activité des crypto-actifs ainsi que des FinTechs ;
- des réflexions menées en vue de la création d'une MNBC.

Pour sa part, la National Bank of Rwanda a :

- soutenu l'interopérabilité entre les systèmes de paiement ;

- mené une campagne active de sensibilisation de la population en vue d'accroître le taux d'inclusion financière qui est passé à 77% en 2020 ;
- pris des initiatives visant à faciliter l'accès aux crédits.

De son côté, le Ghana a réalisé beaucoup de progrès dans la conception d'une MNBC ces dernières années. Ainsi, une enquête pilote est en cours en vue de l'introduction d'une monnaie numérique publique, le « eCedi ». Cette monnaie numérique sera inclusive et pourra être utilisée pour tous les types de paiements qui pourraient être instantanés et s'effectuer également sans connexion internet. Le système sera conçu de sorte qu'il puisse supporter un volume important de transactions. Pour faire face au risque de sécurité, il est prévu la mise en place de codes d'identification pour les transactions. En outre, une enquête a été menée pour mettre en place un registre d'inclusion financière en vue de sa promotion, en dépit des insuffisances liées à la disponibilité de l'électricité et de l'infrastructure des réseaux de communication.

Au Lesotho, une stratégie digitale a été développée à travers le projet de transformation numérique du Gouvernement. Ainsi, dans sa phase I, une infrastructure de base et un cadre solide ont été mis en place pour la numérisation des services gouvernementaux. Il est prévu, dans la phase II en cours, l'introduction de la finance numérique et de l'inclusion financière, notamment au sein des communautés rurales.

7.3 Conclusion du Président

Pour conclure, le Président de la session a indiqué que les pays africains ont fait un progrès en matière d'inclusion financière grâce aux innovations financières.

8. RESOLUTIONS DU SYMPOSIUM

1. Les Banques Centrales africaines qui envisagent l'adoption des MNBC ont été invitées à évaluer les avantages pour les comparer aux défis et risques, en tenant compte du contexte local et des capacités internes. Pour assurer leur succès, les MNBC doivent être accompagnées de politiques macroéconomiques, de supervision et de réglementation saines qui renforcent la confiance dans la monnaie locale. En outre, le secteur privé des services de paiement numérique doit être bien étudié et géré, pour éviter que certains opérateurs privés, d'importance systémique, ne posent des risques systémiques qui pourraient affecter le secteur financier.
2. Les Banques Centrales ont été invitées à continuer à rechercher et à explorer les conditions de conception des MNBC afin de préserver leur rôle central dans la fourniture d'une forme fiable de monnaie publique, sous forme de numérique ou non. A cet égard, elles devraient chercher à comprendre les implications pour assurer leur capacité continue à apporter des réponses urgentes et appropriées à l'évolution rapide de l'environnement des paiements numériques.
3. Au regard des risques induits par les innovations numériques, les Banques Centrales ont été également exhortées à une meilleure coopération car l'accélération du processus d'intégration des paiements numériques en Afrique nécessite l'uniformisation du paysage financier transfrontalier, en vue de faciliter leur supervision. Elles devraient également collaborer étroitement avec le secteur privé à l'échelle internationale pour garantir une interopérabilité adéquate et un cadre réglementaire solide.
4. Les Etats et les Banques Centrales ont été invités à s'assurer que l'innovation technologique ne contribue pas, par inadvertance, à l'exclusion des individus, en particulier celles des groupes vulnérables. Ainsi, ils ont été appelés à mettre en place des catalyseurs de base (TIC et infrastructure énergétique) et des catalyseurs sectoriels (infrastructure financière), ainsi que des catalyseurs pour les consommateurs (éducation numérique et financière) pour pouvoir lever les obstacles clés qui pourraient compromettre la promotion de l'inclusion financière. Dans ce cadre, ils pourraient continuer à bénéficier du soutien de la Banque Mondiale.

5. Les Banques Centrales ont été invitées à se concentrer plutôt sur l'évaluation des implications des technologies innovantes sur la stabilité monétaire et financière que de chercher à réglementer la technologie ou l'innovation.



LISTE DES PARTICIPANTS

/

LIST OF PARTICIPANTS

INSTITUTE	NOM/NAME	TITRE/TITLE
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BEAC)	1. M. Ivan-Bacale Ebe Molina	Member of the Government in charge of Monetary Policy
	2. M. Jean-Clary Otoumou	Directeur Central
	3. M. Augusto Roku Gaetjens	Adjoint au Directeur des Relations Internationales
	4. M. Nafe Daba	Chef de Service – Direction des Relations Internationales
	5. M. Ngniah Bertrand Besse	Chargé de Mission – Cabinet Gouverneur
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)	6. Dr. Franck Bassambié Bationo	Directeur Général de l'Economie et de la Monnaie
	7. Mme Dogbe Akuwa Azoma	Conseiller du Directeur Général des Opérations et de l'Inclusion Financière
	8. M. Joseph Saturnin Sagnon	Adjoint au Directeur de la Conjoncture Economique et des Analyses Monétaires
	9. Mme Ndèye Fatou Ndiaye Lo	Chef du Service de la Coopération Internationale
BANK OF BOTSWANA	10. Mr. Moses Dinekere Pelaelo	Governor
	11. Tshokdogo Alex Kganetsano	Deputy Governor
	12. Mr. Tayani Chankuluba	Special Assistant to the Governor
	13. Kegakgamitse Larry Sediakgotla	Principal Financial Stability Analyst
	14. Innocent Molalapata	Deputy Director
BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI	15. Niyonzima Audace	Deputy Governor
	16. Mr. Nkuzimana Alexis	Chef de Service
BANCO DE CABO VERDE	17. Antonia Bernarda Lopes	Executive Director
	18. Isabel Freire	Legal Advisor to the Board
BANQUE CENTRALE DU CONGO	19. Mme Malangu Kabedi Mbuyi	Gouverneur
	20. M. Mubilulu Serge	Secrétaire du Gouverneur
	21. M. Nkwara Mwana	Directeur Général
	22. M. Jephthe Nsumbu	Conseiller du Gouverneur
	23. M. Willy Ngovo Luboa	Directeur

	24. M. Kalubi Kayembe Jean Marcel	Director / Head of Regulations Licencing Department
	25. M. Talebuyi Tayeye Olivier Tallys	Manager
	26. M. Mboma Mwenge Jr.	Expert
BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI	27. M. Mohamed Robert Carton	Directeur des Etudes
CENTRAL BANK OF EGYPT	28. Dr. Naglaa A. Nozahie Edres	Governor's Advisor for African Affairs
	29. Mr. Sameh ElShall	Assistant Sub-Governor for Information, Technology Sector
	30. Mr. Osama Abdelrahman A. Mohamed	General Department Manager
	31. Mr. Mohamed Kadry Ali Farghaly	Financial Analyst
	32. Mrs. Nourhan A. Sedeek	Researcher
CENTRAL BANK OF ESWATINI	33. Dr. Phil Mnisi	Governor
	34. Mr. Sikhumbuzo Sabelo Dlamini	General Manager, Research
CENTRAL BANK OF THE GAMBIA	35. Mr. Buah Saidy	Governor
	36. Mr. Abdoulie S. Jallow	Deputy Governor 1
	37. Mr. Momodou B. Mboge	Special Adviser to the Governor
	38. Mr. Karamo Jawara	Director, Banking and Payment System
	39. Mr. Ebrima N. Wadda	Director of Research
	40. Mr. Sekou Touray	Director
	41. Mr. Omar K. Janneh	Director of Administration and General Services
BANK OF GHANA	42. Dr. Amediku K. Settor	Director, Payment Systems Department
	43. Mr. Kwame A. Oppong	Director of FinTech
	44. Mr. Eric Koranteng	Director
	45. Mrs. Oriana Boadu-Amoama	Assistant Director
BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE	46. M. Mohamed Lamine Conté	Vice-Gouverneur
	47. Mme Mariama Ciré Sylla	Directrice Générale des Etudes et des Statistiques
	48. M. Mohamed Conté	Directeur des Relations Internationales
	49. M. Soumah Abdou Diouf	Directeur des Etudes
CENTRAL BANK OF LESOTHO	50. Dr. Emmanuel M. Letete	Governor
	51. Retliabile Masenyetse	Executive Assistant
CENTRAL BANK OF LIBERIA	52. Mr. Jolue Aloysius Tarlue Jr.	Executive Governor

	53. P. Alphonsus Zeon	Special Assistant to the Executive Governor
	54. Mr. Osamah G. Ali Ibrahim	Head of Domestic Economics Division
	55. Mr. Michael B. Ogun	Senior Advisor for Multilateral Relations
	56. Mr. Mussah A. Kamara	Senior Technical Advisor
CENTRAL BANK OF LIBYA	57. Mr. Ali Abusalah Amreeghah	Director of Communication
	58. Mr. Osamah G. Ali Ibrahim	Head of Domestic Economics Division
BANKY FOIBEN'I MADAGASIKARA	59. M. Aubin Aurore Belalahy	Vice-Gouverneur
	60. M. Radomaina Randrianarisoa	Chef – Division des Relations Internationales
	61. M. Andrianarifidy Rakotomanga	CBDC Project Manager
RESERVE BANK OF MALAWI	62. Mr. Patrick Mhango	Executive Director
	63. Mr. Peter Ellis Kambalame	Manager, Policy and Oversight
BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE	64. Dr. Mohamed-Lemine Dhehby	Gouverneur
	65. M. Mamoudou Diawara	Directeur de Cabinet du Gouverneur
	66. M. Ahmed Radhi	Directeur Général de la Supervision Bancaire et de la Stabilité Financière
	67. M. Filali Mohamed Filali	Directeur Général des Etudes et de la Stabilité Monétaire
BANK AL-MAGHRIB	68. M. Abderrahim Bouazza	Directeur Général
BANK OF MAURITIUS	69. Mr. Mardayah Kona Yerukunondu	First Deputy Governor
BANCO DE MOCAMBIQUE	70. Mr. Rogerio Lucas Zandamela	Governor
	71. Mr. Pinto Fulane	Director
	72. Benedita Maria Guimino	Executive Director and Board Member
	73. Edmundo Zacarias Juvane	Director
	74. Pinho Ribeiro	Director, Research Department
BANK OF NAMIBIA	75. Ms. Leonie Dunn	Deputy Governor
	76. Mr. Erwin Naimhwaka	Deputy Director
CENTRAL BANK OF NIGERIA	77. Dr. Hassan Mahmud	Director
	78. Chinwendu Onuzo	Economist
NATIONAL BANK OF RWANDA	79. Hon. Rwangombwa John	Governor
	80. Priscille M. Ziraje	
BANK OF SIERRA LEONE	81. Prof. Kelfala Morana Kallon	Governor

	82. Dr. Robert Dauda Korsu	Director Research & Statistics
	83. Mr. Momoh Lansana Sesay	Assistant Director, Financial Sector Development
BANCO CENTRAL DE SAO TOME E PRINCIPE	84. Mr. Moreira De Sousa Luis Fernando	Deputy Governor
	85. Mr. Ostris Fernandao De Jesus Costa	Economist
	86. Mr. Alsis Da Cruz	Senior Technician
SOUTH AFRICAN RESERVE BANK	87. Mr. Lesetja Kganyago	Governor
	88. Mr. Tim Masela	Head, National Payment System Department
	89. Mr. Denzel Bostander	Head of Department, Financial Conglomerate Supervision
	90. Mr. Francis Selialia	Senior Manager
CENTRAL BANK OF SOMALIA	91. Mr. Abdirahman Mohamed Abdullahi	Governor
BANK OF TANZANIA	92. Prof. Florens Dominic Luoga	Governor
	93. Yohana Kusavua Chambai	PA - Governor
	94. Dr. Ngulingwa Philip Balele	Private Assistant to the Governor
BANK OF UGANDA	95. Mr. Michael Atingi-Ego	Deputy Governor
	96. M. Jimmy Okelio Apaa	Director, Economic Research
	97. Mrs. Liz Mukasa Samula	Economist
	98. Mrs. Karolyne Aketcha	Economist
BANK OF ZAMBIA	99. Dr. Denny Kalyalya	Governor
	100. Mr. Martin S. Mwiinga	Executive Assistant to Governor
	101. Mr. Jonathan M. Chipili	Director
	102. Mr. Francis Z. Mbao	Senior Economist
RESERVE BANK OF ZIMBABWE	103. Mr. Mupunga Nebson	Deputy Director
AFRICAN UNION COMMISSION (AUC)	104. Mrs. Sekwi Charumbira Ndinaye	Policy Officer Economic Policy
	105. Mrs. Manhando Rumbidzai Treddah	Economist
	106. Mrs. Mandy Mayakufa	Programme Assistant, Department of Economic Development
AU – AFRICAN INSTITUTE FOR REMITTANCES (AIR)	107. Mr. Amadou Cisse	Executive Director
	108. Mr. Hailu Kinfe	Senior Policy Officer
COMESA MONETARY INSTITUTE	109. Dr. Thomas Bwire	Senior Economist
EUROPEAN CENTRAL BANK (ECB)	110. Mr. Benjamin Vonessen	Senior Adviser

FINANCIAL STABILITY BOARD (FSB)	111. Mr. Rupert Thorne	Deputy Secretary General
GENESIS ANALYTICS	112. Mr. Richard Ketley	Director
WEST AFRICAN MONETARY AGENCY (WAMA)	113. Mr. Momodou B. Saho	Director General
WEST AFRICAN MONETARY INSTITUTE (WAMI)	114. Dr. Olorunsola E. Olowofeso	Directeur General
	115. Mrs. Maimuna John-Sowe	Director, Research and Statistics
SECRETARIAT DE L'ABCA	116. Dr. Djoulassi Kokou Oloufadi	Secrétaire Exécutif
	117. M. Abdoulaye Ndoye	Auditeur au Cabinet Grant Thornton
	118. M. Acho Théodore Yapo	Chargé d'Etudes
	119. M. Yao Arthur Koffi	Webmaster
	120. M. Mamdou Seye	Archiviste
	121. M. Mountaga Mbow	Comptable
	122. Mme Imily Dieng Mbaye	Assistante de Direction
INTERPRETES ET TRADUCTEURS	123. Mr. Abdou R. Diagne	Freelance
	124. Mr. Ousseynou Tall	Freelance
	125. M. Kebba Jarju	Lead Interpreter
	126. Mr. Alhagi Ceesay	Interpreter
	127. M. Cherno Omar Barry	Translator
	128. M. Passokona Sylla	Translator